



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES-MARITIMES

**Chambre d'agriculture
des Alpes-Maritimes**

M.I.N. Fleurs 17 - Box 85
06296 Nice Cedex 3
Tél. : 04 93 18 45 00
Fax : 04 93 17 64 04

Email : accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr

Nos réf. MD/LR/LTD - dg *UR*

Objet : modification n° 6 du
PLU de la commune de Biot.

Dossier suivi par Lucas Turbet
Delof
☎ 06.22.50.91.50

DESTINATAIRE	ORIGINAL	COPIE
CABINET DU MAIRE		X
DGS		X
DST		
DRH		
FINANCES-GUPI		
JURIDIQUE		
SYSTEMES D'INFORMATION		
COMMUNICATION		
ACTIONS CULT.		
POPULATION		
CLAIRES-LOISIRS-SPORT		
ENFANCE		
PERSTRUC.		
PLA		X
PROTEC.		
VOIRIE		
EAUX-RESOURCES NATURELS		
POLICE MUNICIPALE		
CCAS		
<i>Guilaine</i>		X

VILLE DE BIOT

13 AVR. 2019

N° enregistrement : *17916*
COURRIER ARRIVE

Madame Guilaine DEBRAS

Maire de Biot

Hôtel de ville

CS 90339

06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Nice, le 12 avril 2019

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 8 avril 2019, vous consultez la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes sur le projet de modification n° 6 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

En dépit de son passé agricole, le site concerné est aujourd'hui en friche et classé en zone urbaine. Aussi, compte tenu de l'absence d'impact de cette modification sur les espaces et activités agricoles, la Chambre d'Agriculture n'a pas d'observation à émettre sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Michel Dessus
Michel DESSUS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18060002500035
APE 9411 Z

Agrément pour conseil à l'utilisation des produits
phytopharmaceutiques : PA 01584
www.chambre-agriculture06.fr